

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1667-127-2026

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 23 février 2026 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de *règlement 1667-127-2026 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a notamment pour objet de modifier les éléments suivants, soit :

- Les définitions et leur ordre alphabétique ;
- L'autorisation d'installer des bornes de recharge et supports à vélo ;
- Les normes pour les piscines ;
- L'emplacement des capteurs énergétiques ;
- Date de dépôt de document pour les logements bigénérationnels ;
- Les aires de stationnement ;
- Les arbres et leur fosse de plantation ;
- Les revêtements de toiture et de façade ;
- Les appareils de climatisation pour la zone H-744
- Les enseignes de barbier ;
- Les droits acquis pour les résidences en zone agricole.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil du 23 mars 2026. Au cours de cette assemblée, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville, en cliquant sur le lien ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca

Donné à Beloeil, ce 11 mars 2026.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter le projet de règlement 1667-127-2026

Direction des affaires juridiques – Greffe

450 467-2835, poste 2809 | greffe@beloeil.ca | beloeil.ca
Hôtel de ville | 777, rue Laurier, Beloeil (Québec) J3G 4S9